



MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE

1470, rue Notre-Dame, Saint-Maurice (QC) G0X 2X0
Téléphone : (819) 374-4525
Courriel : municipalite@st-maurice.ca

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE
M.R.C. DES CHENAUX

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-666

Règlement numéro 2026-666 modifiant le règlement de zonage 2009-489 afin de créer une nouvelle zone commerciale et institutionnelle dans le secteur sud de la rue Notre-Dame

1. Titre et numéro du règlement

Le présent règlement est intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage 2009-489 ». Il porte le numéro 2026-666.

2. Objet du règlement

Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 2009-489. Il a pour objet de créer une nouvelle zone commerciale et institutionnelle dans le secteur sud de la rue Notre-Dame.

3. Création de la zone 223-C

Le plan de zonage 2009-489 est modifié par la création de la zone 223-C qui comprend les lots 3 995 483, 3 995 485 et 3 995 486 et une partie du lot 3 995 481. La zone 216-I est réduite en conséquence.

Le plan de zonage 2026-666, annexé au présent règlement, illustre la délimitation des zones 223-C et 216-I.

4. Usages autorisés et normes applicables dans la zone 223-C

Les usages suivants sont autorisés dans les zones 223-C :

- Groupe « Institution », de la classe d’usage « Public et communautaire »;
- Groupe « Espace vert », de la classe d’usage « Public et communautaire »;
- Groupe « Service professionnel et personnel », de la classe d’usage « Commerce et service »;
- Groupe « Vente au détail », de la classe d’usage « Commerce et service ».

La grille de spécifications de la zone 223-C, annexée au présent règlement, indique les usages autorisés, les normes relatives aux bâtiments ainsi que les dispositions particulières applicables dans cette zone.

5. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

/GÉRARD BRUNEAU/
Maire

/STÉPHANE LAROCHE/
Directeur général et greffier-trésorier

Avis de motion :	11 mai 2026
Dépôt du projet de règlement :	11 mai 2026
Adoption du projet de règlement :	11 mai 2026
Assemblée publique de consultation :	8 juin 2026
Adoption du second projet de règlement :	8 juin 2026
Adoption du règlement :	13 juillet 2026
Entrée en vigueur :	13 juillet 2026

Copie certifiée conforme,
extrait du Livre des Délibérations et donnée à Saint-Maurice,
ce 14^e jour du mois de juillet 2026.

Stéphane Laroché,
Directeur général et greffier-trésorier